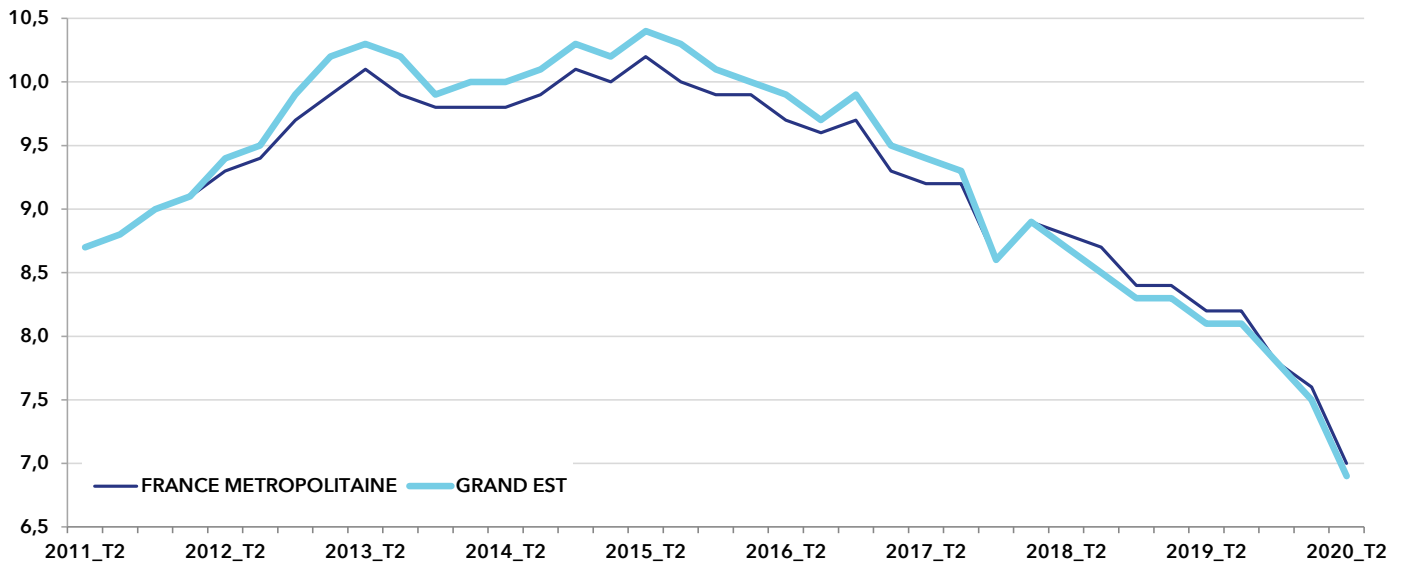


TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

2^E TRIMESTRE
2020

Au 2^e trimestre 2020, le taux de chômage dans le Grand Est s'élève à 6,9 % soit une baisse de 0,6 point par rapport au trimestre précédent et de 1,2 point sur un an (niveaux comparables au niveau France métropolitaine). Toutefois, cette baisse est en trompe-l'œil car elle découle du fort recul du nombre de personnes sans emploi se déclarant immédiatement disponibles ou en recherche active d'emploi durant la période de confinement.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

L'effet « confinement » sur le taux de chômage est visible sur l'ensemble des taux régionaux métropolitains. Les Hauts-de-France, région ayant le taux le plus élevé, affiche le plus fort repli (-1,4 points). Pour les régions ayant un taux de chômage plus faible, le recul est généralement moins marqué (Bretagne : -0,2 point, Pays de la Loire : -0,1 point).

Région	2020 T1	2020 T2	Évolution
OCCITANIE	9,2	8,4	-0,8
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	8,9	8,3	-0,6
HAUTS-DE-FRANCE	9,6	8,2	-1,4
CORSE	7,8	7,6	-0,2
NORMANDIE	7,7	7,3	-0,4
GRAND EST	7,5	6,9	-0,6
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	7,3	6,8	-0,5
NOUVELLE-AQUITAINE	7,2	6,8	-0,4
PAYS DE LA LOIRE	6,7	6,6	-0,1
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	6,8	6,4	-0,4
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6,7	6,4	-0,3
ILE-DE-FRANCE	6,9	6,3	-0,6
BRETAGNE	6,5	6,3	-0,2
FRANCE METROPOLITAINE	7,6	7,0	-0,6

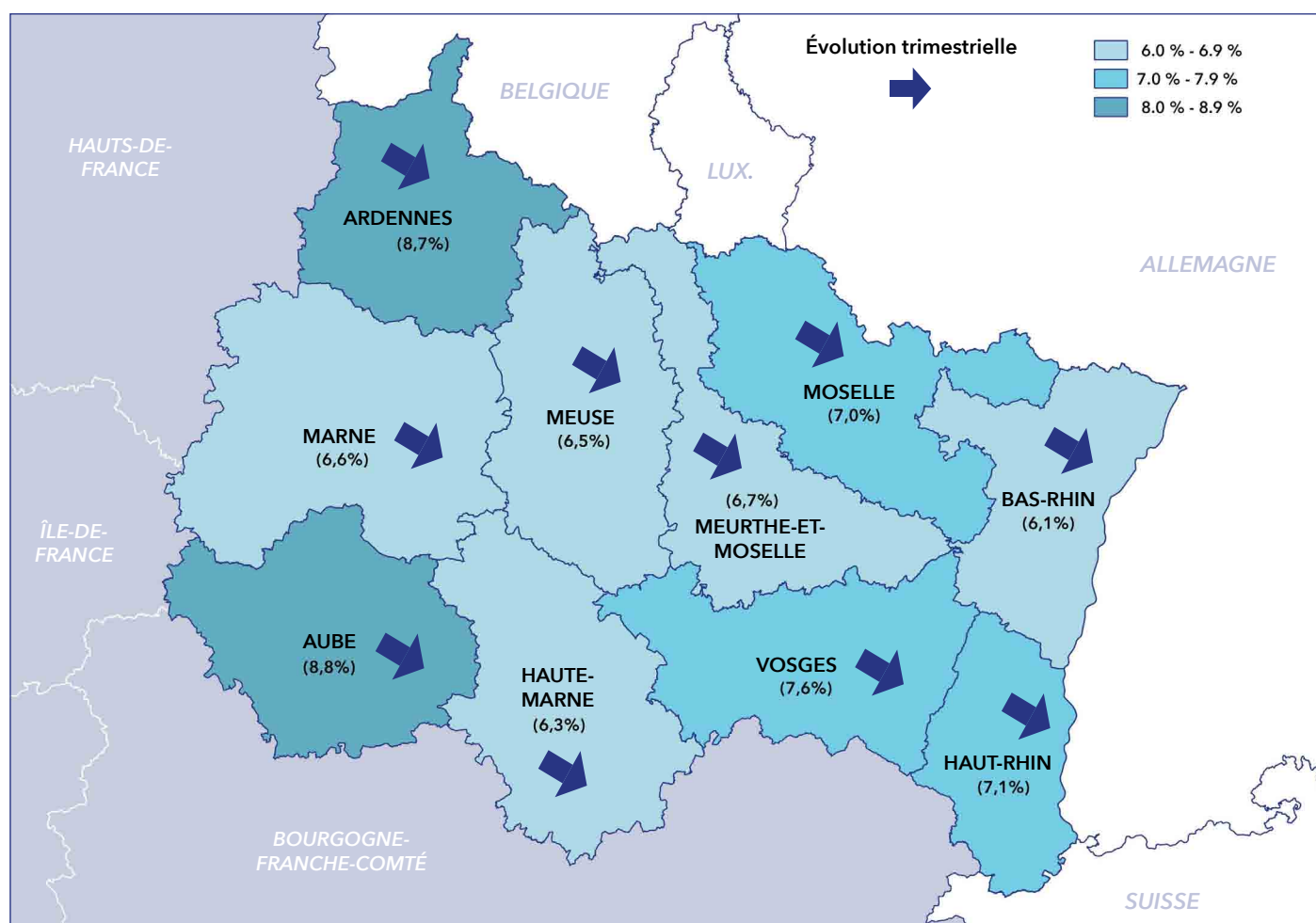
Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

L'ensemble des départements du Grand Est sont concernés par cette baisse, mais de façon plus ou moins prononcée. Le repli est plus important pour les départements ayant un taux de chômage traditionnellement élevé. Le taux de l'Aube diminue d'un point, les Ardennes de 0,9 point. A contrario, le recul est moins important pour les départements au taux plus bas. Le Bas-Rhin et la Haute-Marne perdent 0,4 point.

Sur un an, la baisse la plus conséquente concerne l'Aube (-1,9 points). Quant au Haut-Rhin et à la Haute-Marne, ces deux départements affichent le retrait le plus faible (-0,9 point).

	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	9,9	10,1	9,8	9,6	8,7	-0,9	-1,2
Aube	10,7	10,7	10,1	9,8	8,8	-1,0	-1,9
Marne	7,9	7,9	7,5	7,3	6,6	-0,7	-1,3
Haute-Marne	7,2	7,2	6,9	6,7	6,3	-0,4	-0,9
Meurthe-et-Moselle	8,0	8,1	7,8	7,5	6,7	-0,8	-1,3
Meuse	7,9	7,9	7,5	7,2	6,5	-0,7	-1,4
Moselle	8,1	8,2	7,8	7,5	7,0	-0,5	-1,1
Bas-Rhin	7,1	7,1	6,8	6,5	6,1	-0,4	-1,0
Haut-Rhin	8,0	8,1	7,8	7,7	7,1	-0,6	-0,9
Vosges	8,9	9,0	8,7	8,3	7,6	-0,7	-1,3
Grand Est	8,1	8,1	7,8	7,5	6,9	-0,6	-1,2
France métropolitaine	8,2	8,2	7,8	7,6	7,0	-0,6	-1,2



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Directe Grand Est - SESE

2^E TRIMESTRE 2020

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

Toutes les zones d'emploi (nouvelle définition 2020) montrent un recul du taux de chômage, allant de -0,1 point pour la zone de Sélestat (zone ayant un taux de chômage bas) à 1,2 point pour la zone de Charleville-Mézières (zone ayant un taux de chômage plus élevé).

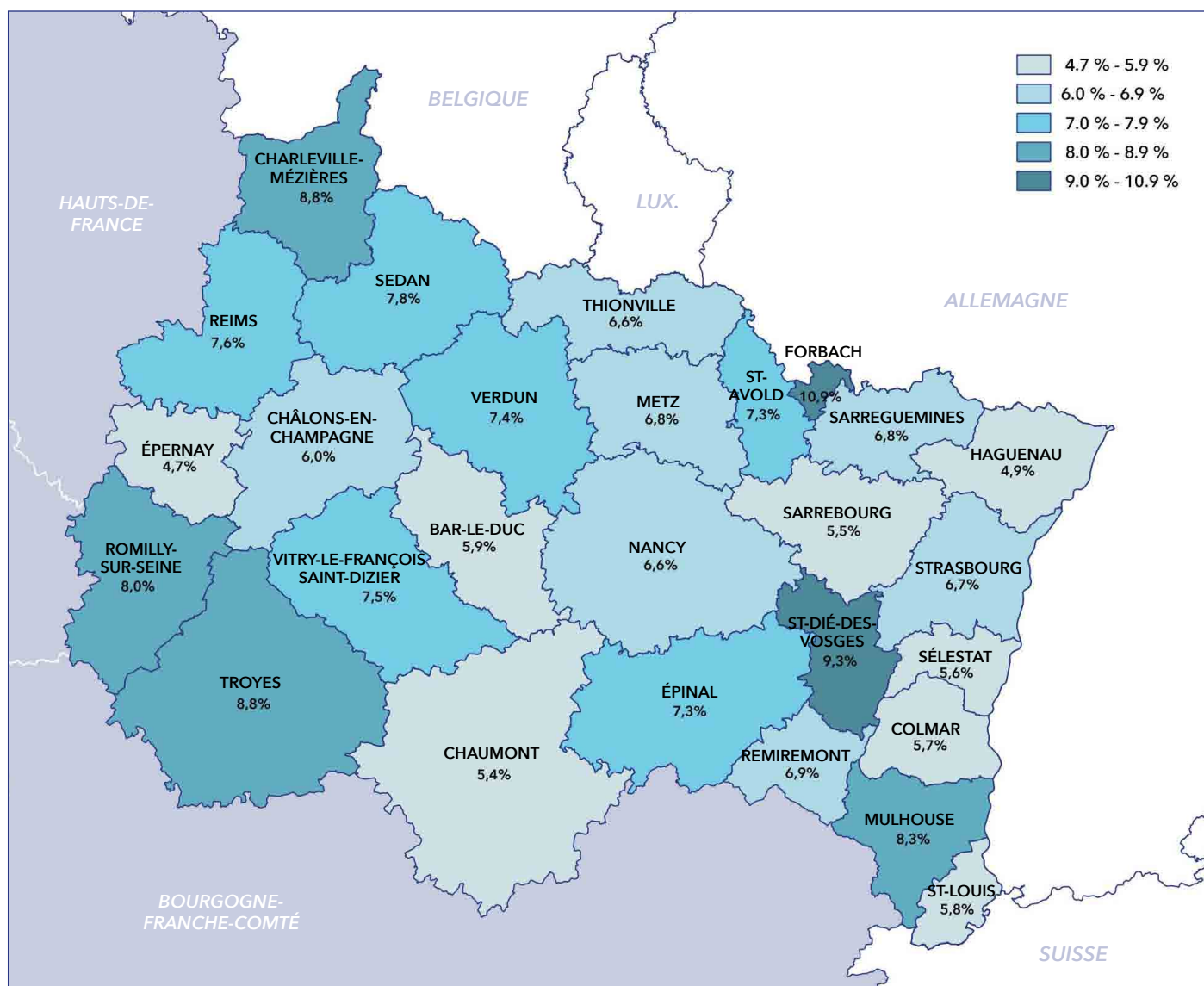
Sur un an, la baisse des taux de chômage des zones d'emploi de la région varie de 0,4 point (Sélestat) à 1,9 point (Troyes).

Les zones d'emploi ont été modifiées en 2020. Les données de ce document prennent en compte les nouvelles zones d'emploi.

	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	7,2	7,2	6,5	6,4	5,9	-0,5	-1,3
Châlons-en-Champagne	7,0	7,1	6,7	6,6	6,0	-0,6	-1,0
Charleville-Mézières	10,3	10,6	10,3	10,0	8,8	-1,2	-1,5
Chaumont	6,1	6,0	5,7	5,7	5,4	-0,3	-0,7
Colmar	6,3	6,3	6,1	5,9	5,7	-0,2	-0,6
Epernay	5,3	5,5	5,0	4,9	4,7	-0,2	-0,6
Epinal	8,7	8,8	8,3	7,9	7,3	-0,6	-1,4
Forbach	12,7	13,1	12,5	12,0	10,9	-1,1	-1,8
Haguenau	5,5	5,6	5,3	5,2	4,9	-0,3	-0,6
Metz	8,0	8,0	7,7	7,4	6,8	-0,6	-1,2
Mulhouse	9,3	9,3	9,1	9,0	8,3	-0,7	-1,0
Nancy	7,7	7,9	7,5	7,3	6,6	-0,7	-1,1
Reims	9,0	9,2	8,6	8,4	7,6	-0,8	-1,4
Remiremont	7,9	8,3	7,9	7,6	6,9	-0,7	-1,0
Romilly-sur-Seine	9,8	9,8	9,4	9,0	8,0	-1,0	-1,8
Saint-Avold	8,0	8,1	7,8	7,7	7,3	-0,4	-0,7
Saint-Dié-des-Vosges	11,1	11,2	10,7	10,2	9,3	-0,9	-1,8
Saint-Louis	6,7	6,8	6,5	6,3	5,8	-0,5	-0,9
Sarrebourg	6,1	6,2	6,0	5,8	5,5	-0,3	-0,6
Sarreguemines	7,7	7,8	7,4	7,3	6,8	-0,5	-0,9
Sedan	9,2	9,3	8,8	8,7	7,8	-0,9	-1,4
Sélestat	6,0	6,2	5,9	5,7	5,6	-0,1	-0,4
Strasbourg	7,8	7,9	7,5	7,3	6,7	-0,6	-1,1
Thionville	7,8	7,8	7,4	7,2	6,6	-0,6	-1,2
Troyes	10,7	10,6	10,0	9,7	8,8	-0,9	-1,9
Verdun	9,1	9,2	8,7	8,4	7,4	-1,0	-1,7
Vitry-le-François Saint-Dizier	8,8	8,9	8,4	8,2	7,5	-0,7	-1,3
Grand Est	8,1	8,1	7,8	7,5	6,9	-0,6	-1,2
France métropolitaine	8,2	8,2	7,8	7,6	7,0	-0,6	-1,2

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

Avertissement : Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.